

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un projet de réorganisation de l'armée suisse.

Parmi les questions qui préoccupent notre peuple, l'une des plus importantes est certainement celle de l'avenir de notre armée, la façon dont celle-ci va être organisée, instruite et équipée, les crédits qui seront nécessaires à son entretien.

Cette question, cela va sans dire, est étudiée depuis longtemps déjà par les autorités responsables, et récemment, le chef de l'E.-M. G. a rendu public un projet de réorganisation de l'armée élaboré par lui et approuvé par la Commission de défense nationale.

Ce projet n'a rien d'intangible et ne pourrait en tout cas être appliqué que lorsque les conditions générales de l'Europe offriraient plus de sécurité que ce n'est le cas actuellement ; mais le chef du Département militaire fédéral estime, à juste titre, qu'il faut que la question soit posée dès maintenant devant l'opinion publique, de façon que le peuple suisse, dûment instruit, puisse décider s'il veut conserver une armée capable de garantir son indépendance ou s'il entend renoncer à toute idée de défense, ainsi qu'aux vieilles traditions nationales que comporte chez nous le service militaire obligatoire.

ARMEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Chacun sait que nous n'avons pas pu suivre les grandes armées belligérantes dans le développement formidable qu'elles ont donné à leur matériel. Du reste nous ne saurions pas avoir la prétention de les suivre, et cela n'est pas nécessaire, car une armée envahissant la Suisse ne pourrait pas opérer sur notre territoire avec toute l'artillerie, les tanks et autres engins dont disposaient les armées de la grande guerre. Mais